

L'enseignement supérieur en France du Consulat jusqu'à nos jours.

Numéro d'inventaire : 1979.30380

Auteur(s) : Ernest Dupuy

Type de document : article

Éditeur : Revue bleue, revue politique et littéraire

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1894

Description : 1 feuille simple et 1 feuille double.

Mesures : hauteur : 272 mm ; largeur : 200 mm

Mots-clés : Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 5

Commentaire pagination : De 206 à 210

M. E. DUPUY. — L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE

DU CONSULAT JUSQU'A NOS JOURS

S'il y a un public pour rechercher, dans la foule toujours croissante des livres de toute valeur, ceux qui, par l'intérêt du sujet, par la fermeté du dessin, par la vigueur virile du talent, s'imposent à l'attention et à l'étude, ce public nous remerciera de lui signaler la seconde partie de l'ouvrage de M. Louis Liard, *L'Enseignement supérieur en France* (1).

Le premier volume, que les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié, nous montrait la décadence et la ruine de l'enseignement supérieur sous l'ancien régime, puis les efforts de la Révolution pour le ressusciter. Le second volume s'ouvre avec l'époque contemporaine. Il débute par l'analyse et l'appréciation de la loi de l'an X, qui, conservant et multipliant les écoles spéciales, détruisant les écoles centrales, laissant tomber à terre ce que la Révolution avait gardé du plan de Condorcet, renonçant à toute idée de création de grands conservatoires littéraires et scientifiques, portait un coup redoutable à l'enseignement supérieur, et préparait le régime d'inertie, de stérilité, de l'Université impériale. Il s'achève par le commentaire de l'article de la loi de finances qui a donné leur état civil aux corps de facultés, et par l'énoncé des deux décrets complémentaires qui ont défini, l'un, les attributions du Conseil général des facultés, l'autre, l'organisme financier des nouveaux corps. Il nous conduit donc jusqu'aux ministères de M. Ch. Dupuy et de M. R. Poincaré, ou, si l'on veut, jusqu'au seuil d'une prochaine discussion sur le mode définitif de ces centres encyclopédiques, qui ont déjà conquis leurs meilleures conditions d'existence, d'activité et de progrès, et auxquels il ne manque plus que leur nom véritable. Ce que le livre nouveau de M. Liard met sous nos yeux, ce sont les destinées du haut enseignement pendant toute la durée de notre siècle.

Cette histoire de l'enseignement supérieur depuis les dernières années de la Révolution jusqu'à nos jours, M. Liard l'a condensée ailleurs dans cette formule concise : Université et Universités. En effet, que voyons-nous tout d'abord se dresser, s'édifier, s'organiser, et dominer sur l'horizon pendant quarante années ? L'Université impériale. Bonaparte consul traçait comme un premier plan de cette construction ; Napoléon empereur l'exécuta et l'accomplit. Elle survécut à l'Empire. Elle résista, malgré les défiances du gouvernement de la Restauration, aux repréailles de l'esprit réactionnaire. Elle ne parut pas être ébranlée, sous l'égide du gouvernement de Juillet, par les assauts de l'esprit libéral. On la vit brusquement s'effondrer, ou, pour parler plus justement, s'effacer, se réduire à rien, devant la décisive intervention du parti clérical, dans cette crise d'effolement de la bourgeoisie qui succéda aux journées de Juin.

(1) Louis Liard, *L'Enseignement supérieur en France* (1789-1893) ; Armand Colin, 1894.

De ce qui avait été l'Université, il subsista, longtemps après sa chute, il subsistait hier encore l'illusion d'un édifice et l'ombre d'un grand nom. Mais peu à peu, malgré les précautions policières du second Empire, et grâce à l'initiative généreuse d'un ministre bien digne de mémoire, Duruy, avant la période dite libérale ; puis, pendant cette période ; enfin, à la suite des grands désastres, sous l'aiguillon d'après nécessités comme le sentiment de notre déchéance et l'aspiration passionnée vers le relèvement, l'idée des Universités, dont le germe datait de l'Encyclopédie, et qui, réduite, pendant plus d'un siècle, à végéter en quelque sorte sous le sol, n'avait jamais cessé d'aspirer à la vie, brise le sceau des préjugés qui lui faisaient obstacle. Ce qu'on n'avait jamais cessé de réclamer éloquentement, mais sans succès, dans les discussions et les projets de la Constituante, de la Législative, de la Convention, du Directoire, de la Restauration, du gouvernement de Juillet, c'est-à-dire la création de puissants foyers d'étude et de science, de groupes fortement organisés pour la vie intellectuelle et pour la production scientifique autant que pour le labeur professionnel, se réalise enfin, après vingt ans d'efforts, d'échecs et de succès durement disputés, sous la troisième République.

Le livre de M. Liard, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, est écrit pour justifier ce résultat et pour nous forcer d'avouer que la logique des faits et des idées ne pouvait pas aboutir à d'autre conséquence. Ce livre est conduit, il est déduit d'un bout à l'autre, avec l'inflexible et irrésistible rigueur d'une thèse de géométrie. C'est justement la force, la vertu d'une telle démonstration, que toute rhétorique en soit bannie. Le lecteur n'est ici dupe d'aucun prestige. Ce ne sont pas des artifices de langage qui l'amènent à se ranger du côté de l'auteur. Il ne subit d'autre ascendant que celui de la vérité, et il se rend alors sans conditions, car il se rend à l'évidence.

Nous n'avons pas la prétention de resserrer, en quelques lignes d'analyse, un volume de cinq cents pages, écrit avec ce parti pris de précision et de sobriété. Mais par quelques indications sommaires sur le contenu de l'ouvrage, par des emprunts, par des extraits, nous espérons convaincre les lecteurs de la *Revue* de l'intérêt et du profit qu'ils trouveront à étudier l'ouvrage même, pour s'y instruire à fond d'une question liée étroitement au développement de tout progrès, et qui ne se sépare plus des destinées de la patrie.

Cette histoire de l'enseignement supérieur jette d'abord sur l'œuvre de Bonaparte une vive clarté. Dès que la main du fondateur de l'État moderne se pose sur les plans d'instruction nationale légués par la Révolution, elle en détruit l'économie. Les écoles centrales, biffées d'un trait de plume, font place à des lycées dont le régime est l'internat. Ces sortes de casernes scolaires n'ont plus rien de commun avec les institutions républicaines. Pour les peupler, on versera dans chacune d'elles deux cents boursiers, élèves du gouvernement. Les maîtres des ly-

1894 *Revue bleue*

M. CH. LE GOFFIC. — M. GABRIEL VICAIRE.

précipite, fermente déjà peut-être ce qui éclora un jour ? La question demeure indécise, et si l'on avait pu nourrir un moment l'illusion que « grâce à la somme considérable de documents rassemblés, aux recueils remarquables de toute provenance connus jusqu'à ce jour et enfin aux savantes études et dissertations parues sur la matière », une solution était sur le point d'intervenir, il en a fallu rabattre singulièrement et reconnaître avec M. Luzel, que « jamais on n'a été plus loin de s'entendre ».

Quelle que soit, au reste, l'origine de ces récits populaires et qu'on les élève à la dignité de mythes astronomiques ou qu'on les rabaisse à des imaginations de nourrices, l'important, au point où nous nous plaçons, n'est pas là, mais bien seulement qu'ils existent encore, qu'il y ait des âmes pieuses pour les recueillir et des poètes pour s'en inspirer. Après quoi, les poètes y enfermeront le sens qui leur conviendra, et même, si bon leur semble, n'y enfermeront aucun. Il suffira qu'ils les revêtent de beauté. Ainsi a fait Vicaire pour la plupart des légendes de son *Heure enchantée*. Et, par exemple, si la légende des *Sauvageons*, qui est une délicieuse légende bressane, ou la légende de *Merlin*, qui est la merveille des légendes celtiques, ont atteint chez le poète à un degré de perfection littéraire si éminent, qu'irons-nous le chicaner, par ailleurs, sur l'absence d'une moralité tout à fait secondaire ou sur une interprétation un peu différente de celle que le mythe a reçue jusqu'ici ? Cette *Heure enchantée*, dans sa partie purement « traditionniste », reste le chef-d'œuvre de Vicaire. C'est là qu'on peut saisir le plein effet du système dont il se réclamait dans sa préface aux *Chansons de l'Ain* et parce que tout y est de source justement et puisé à même la tradition. D'autres poèmes, qui sont comme de seconde main, pourrait-on dire, et dont les originaux se rencontreraient dans notre littérature médiévale, ou plus près encore, ne sont pas moins admirables pour sembler moins spontanés : tel *Rosette en Paradis*, inspiré, sinon imité du fabliau du *Vilain qui conquist paradis par plaid* ; *Marie Madeleine*, un « miracle » du *xv^e siècle* en raccourci ; telles encore, dans un ordre tout différent, ces jolies choses musquées et fines : *La journée de Javotte*, *Fleur d'avril*, et qui sont du Marivaux plus discret, pur et comme clarifié.

Dans tout cela, pourtant, que devient le sensualisme de l'auteur des *Émaux bressans* ? Atténué, affiné, il se découvre où on l'attendrait le moins ; il n'abdique pas, comme on pourrait croire, fût-ce devant le lyrisme, et s'il ne s'y mêle pas, il reste qu'il y conduit quelquefois. L'esprit, par des nuances infinies, s'élève avec le poète et, parti de plain-pied, se trouve atteindre où il n'eût point osé aspirer d'abord. La chose est très frappante dans la pièce intitulée :

Madame la Lune. Elle s'ouvre sur un petit rythme moqueur de chanson rustique :

Au soir, quand la brune
S'étoile d'argent,
Dis-moi donc, Gros-Jean,
As-tu vu la lune ?

et par un crescendo insensible monte jusqu'à la grande mélancolie lyrique des alexandrins du finale :

Elle passe, très lente, en sa robe de rêve,
Parmi les liserons et les roses pâmées,
De ce pas indolent dont marchent nos aimées,
Quand le vent du désir en leur âme s'élève...

IV

Il faut lire toute la pièce. Des citations plus étendues ne serviraient qu'à mieux faire mesurer la distance, le chemin parcouru des premiers tableaux réalistes des *Émaux bressans* à cette sorte de cantique alangui et mystique qui clôt la dernière œuvre du poète. Mais la vérité, et je crois l'avoir montré, c'est que Gabriel Vicaire a toujours parfaitement concilié en lui les deux tendances. « Deux hommes sont en moi qui se livrent bataille », a-t-il dit quelque part :

C'est un pauvre amoureux contre un rabelaisien.
L'un, confit en douceurs, se pâme où l'autre bâille ;
L'un fait de petits vers et l'autre fait ripaille ;
Ce qu'au juste je suis, ma foi, je n'en sais rien.

Ne l'en croyez pas, ces deux hommes-là se sont arrangés depuis et très vite, et c'est de leur accord qu'il est résulté le poète que nous avons vu. Génie clair, fait de raison et de libre humeur, « gentil » esprit au sens qu'on le prenait de Marot, ayant l'abandon, la grâce du tour, l'aisance heureuse dans le dialogue, la brièveté exquise dans l'expression en même temps que l'abondance dans l'image et la plénitude dans le rythme, relevant ses pires familiarités par quelque façon de parler délicate ou piquante, disciple original des vieux maîtres de notre langue, maître lui-même en son genre, et par son imagination fleurie et vive, et par sa culture soutenue, et par cet instinct mystérieux qui lui fait retrouver du premier coup la tradition perdue, il est le poète le plus vraiment français de ce temps, celui en qui chante le mieux l'âme de la race, celui en qui elle se réfléchit le mieux aussi avec ses qualités moyennes et charmantes (sensualisme léger naïveté, malice), non exclusives à l'occasion, et on l'a suffisamment vu, je pense, de noblesse et de profondeur.

CHARLES LE GOFFIC.

cées forment une hiérarchie de fonctionnaires nommés par le Premier Consul, et désormais tenus en bride. Le programme du lycée se borne à un enseignement secondaire, marqué par le retour à l'enseignement littéraire, ce qui n'implique pas assurément une erreur de doctrine, mais caractérisé aussi, ce qui est moins heureux, par le retour aux anciennes méthodes, à l'idéal rhétorique. Plus de français; sept ou huit ans de latin, et de latin qu'on étudie, non pas pour le comprendre, mais pour l'écrire et en prose et en vers. Même parti pris de restriction dans l'école spéciale, qui perd de plus en plus le caractère d'enseignement supérieur. Fourcroy, l'auxiliaire de Bonaparte, ne voit que les nécessités présentes, c'est-à-dire la disette d'hommes de loi, de médecins. Bonaparte se garde bien d'exiger de Fourcroy de plus hautes visées : lui-même, il apporte une politique hostile, par définition, aux grands corps enseignants, à l'esprit de philosophie, à la science indépendante.

Mais, au service de cette politique autoritaire, le génie administratif de Bonaparte met une réglementation d'une rare vigueur. Au désarroi de l'ancien régime s'étaient ajoutés, depuis la Convention, tous les abus de la licence. Les corporations abolies, les professions s'étaient trouvées ouvertes : de là, en médecine, une foison de charlatans avides et d'empiriques éhontés ; la vie humaine était à la merci de tous ces malfaiteurs qui se vantaient impunément de la guérir. Plus d'écoles publiques de droit : on s'improvisait avocat, magistrat, sans autre titre « que le goût de la chicane » et le désir de gagner de l'argent. Pour mettre fin à cette anarchie, Bonaparte rétablit les grades et il en fit des garanties d'État. « Le diplôme cessa d'être une simple preuve d'études. Il se transforma en brevet d'aptitude. » Transformation grosse de conséquences. « On se trouvait conduit, par une nécessité d'ordre social, à méconnaître la vraie destination des hautes études et à les régler à la stricte mesure des besoins professionnels. » Comme il faut éviter, avant tout, les abus et scandales des anciennes universités, les inscriptions fictives, la désertion des cours, la collation indulgente ou vénale des grades, le règlement prescrira tout, jusqu'à la forme des leçons du professeur. L'intégrité des examens est assurée, non sans raison, par un réseau serré de précautions. Mais, de toutes parts, les lisières, les chaînes enveloppent, enserrant, et ne tardent pas à garrotter l'enseignement. Tutelle financière : le bureau de contrôle; tutelle scolaire : le conseil d'enseignement et de discipline. A travers cette armature de règles, seul le souffle de la scolastique peut à son aise circuler; et, de fait, le latin reparait partout : on l'exige à l'entrée de toutes les carrières, médecine, pharmacie, droit. La vie scientifique se retire d'un enseignement supérieur qui n'est plus qu'un pesant mécanisme.

Les vues de Napoléon empereur vont plus loin. Il ne lui suffit pas que l'instruction publique soit constituée en administration, comme les finances ou les travaux publics; il lui faut une corporation enseignante organisée pour le dessein suivant. La Révolution avait vu dans l'enseignement national un devoir de l'État envers les citoyens; Napoléon y voit l'intérêt de l'État ou du Souve-

rain, qui le personnifie. Pour l'Empereur, le devoir de l'État, c'est d'avoir sa doctrine, c'est de la formuler, c'est de l'imposer aux maîtres de la jeunesse et, par là même, à la nation. L'État instruit les citoyens pour les former à son service. Le rôle du maître ne consistera pas seulement à professer sur la matière littéraire ou scientifique, mais aussi, mais surtout, à faire pénétrer dans les jeunes esprits « les saines maximes de la morale et de la politique », à combattre « les théories pernicieuses et subversives de l'ordre public », à propager le *Credo* d'une autre religion qu'on pourrait appeler le culte de l'État. Ce que Napoléon entend faire de l'Université, c'est un clergé. Ce que ce clergé doit être avant tout, c'est, pour l'Empereur et pour ses héritiers, un instrument de règne.

Dessein politique ou dynastique mis à part, la conception a sa grandeur, et l'on s'explique bien qu'elle ait, à certains moments de la bataille engagée plus tard contre l'Université, rencontré des admirateurs et des apologistes. M. Liard, dont le moindre mérite, dans cette étude scrupuleusement exacte, est l'impartialité des jugements, s'exprime lui-même en ces termes : « Ce serait un idéal assurément enviable que l'existence dans une nation d'un corps de citoyens voués à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse, tenant en dépôt l'ensemble des idées morales et sociales sans lesquelles il n'y a pas de nation, concentrant, comme en un foyer, la raison et la conscience du pays, sorte de sacerdoce national et civique. » Mais une pareille œuvre, M. Liard nous le montre aussitôt, n'était réalisable qu'à une condition, qui faisait défaut, l'existence « d'un esprit public conscient, ferme et uniforme, qui se fût reconnu avec confiance dans l'esprit de la corporation ». L'esprit public n'existant pas, la doctrine destinée à l'entretenir ne pouvait pas se formuler. En effet, le point, le seul point, mais le point essentiel, où le génie de Napoléon, malgré sa clairvoyance, s'abusait, c'est lorsqu'il se flattait de faire descendre d'en haut cette doctrine, d'en imprégner la corporation, et, par elle, de la répandre dans les esprits des générations à venir. « C'était, dit M. Liard, méconnaître la nature humaine, et se méprendre sur les facteurs dont on disposait pour un pareil dessein. » A cette œuvre nouvelle il eût fallu, tout au moins, des matériaux nouveaux : on assembla des éléments anciens; on prit des « universitaires de toute marque ». Conséquence : pas d'esprit commun. Produit définitif : une certaine unité de méthodes, l'accord sur la tradition des études à la Rollin!

Autour de ce néant, un appareil disciplinaire compliqué, une hiérarchie savante, un squelette administratif monté industrieusement et d'une solidité assez durable.

Aucun souci de la valeur intime de l'enseignement, mais la théorie de ses attributions, et la répartition, par compartiments, des matières étiquetées. L'enseignement secondaire donne l'instruction générale; l'enseignement supérieur, l'éducation spéciale. Le but de l'éducation, c'est de conduire à une profession utile pour l'État. On s'achemine vers ce but par deux étapes : le lycée, qui, par la nature des connaissances qu'on y puise, doit préparer à tout, et l'enseignement supérieur, formant, pour la